Bloc 1 | Environnement

**Il est proposé :**

|  |
| --- |
| **1.4 Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** se dote d’un plan d’action et de mobilisation inclusif et qu’il invite ses syndicats affiliés à se mobiliser localement sur les enjeux environnementaux ; qu’il appuie les mobilisations locales, régionales et nationales sur l’environnement et y participe activement, en visant les alliances les plus larges possibles et qu’il en fasse la promotion à l’intérieur et à l’extérieur de la CSN. |

Les ateliers 4, 7 et 10 l’ont adoptée sans amendement.

Les ateliers 1, 2, 3, 5, 6, 8 et 9 ont adopté les amendements suivants :

**Atelier no 3**

Ajouter après « enjeux environnementaux » *notamment, en favorisant la création de comité environnement dans les milieux de travail*.

**Atelier no 5**

Ajouter « et internationales » après nationales

Atelier **no 6**

 Ajouter après « inclusif » à mettre en œuvre concrètement et rapidement à l’intérieur du mandat de trois ans.

**Le comité de synthèse recommande** l’adoption de la proposition principale en intégrant les amendements des ateliers 3 et 5, pour qu’elle se lise comme suit :

**1.4.Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** se dote d’un plan d’action et de mobilisation inclusif et qu’il invite ses syndicats affiliés à se mobiliser localement sur les enjeux environnementaux notamment, en favorisant la création de comité environnement dans les milieux de travail, qu’il appuie les mobilisations locales, régionales, nationales et internationales sur l’environnement et y participe activement, en visant les alliances les plus larges possibles et qu’il en fasse la promotion à l’intérieur et à l’extérieur de la CSN.